



Prix des Nations Unies pour le Service Public

Règles et procédures de soumission de candidature

Le Prix des Nations Unies pour le service public (UNPSA) reconnaît l'excellence dans le service public à l'échelle mondiale. Il a été lancé en 2003 avec pour objectif de promouvoir et de soutenir des innovations en service public. Avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD)¹, l'UNPSA continue de promouvoir la créativité et les innovations dans les services publics à l'appui du programme 2030.

Le processus de l'UNPSA est administré par la Division de l'administration publique et de l'administration numérique (DAPAN), Département des affaires économiques et sociales (DAES) des Nations Unies, en collaboration avec ONU Femmes, l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

L'OBJECTIF

L'objectif du Prix des Nations Unies pour le service public est de promouvoir et de récompenser l'innovation et l'excellence dans le secteur public en soutien à la réalisation des ODD ainsi que le principe central "de ne laisser personne de côté" du Programme 2030. Il prend en compte les différents niveaux de développement des pays ainsi que la valeur universelle des ODD.

Le Prix des Nations Unies pour le service public organise un concours annuel à l'échelle mondiale afin de promouvoir le rôle, le professionnalisme et la visibilité du secteur public. Plus spécifiquement, il vise à :

- souligner l'innovation en gouvernance ;
- récompenser l'excellence dans le secteur public ;
- motiver les fonctionnaires pour promouvoir davantage l'innovation ;
- améliorer le professionnalisme dans le service public ;
- valoriser l'image du service public ;
- recueillir et diffuser les pratiques ayant fait leurs preuves en vue de leur transposition éventuelle.

LE MANDAT

¹ Le programme du développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés en septembre 2015 par tous les pays membres des Nations Unies. Il compte 17 objectifs de développement durable. <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld> (voir annexe III).

Le Prix du service public des Nations Unies a été créé par la résolution 2002 du Conseil économique et social des Nations Unies, entérinant par la même la recommandation du Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies (E/RES/2001/45). Le Conseil a demandé "la proclamation d'une Journée des Nations Unies pour le service public ayant pour but de célébrer, à l'échelle locale, nationale et internationale, la valeur et la vertu du service public pour la communauté, ceci par l'intermédiaire d'un Prix à être décerné par le Secrétaire général en reconnaissance des contributions apportées au renforcement du rôle, prestige et de la visibilité du service public".

L'importance du Prix a été ensuite réitérée par l'Assemblée générale en 2015 dans sa résolution A/RES/69/327, priant "le Secrétaire général de continuer à apporter de l'aide, en particulier aux pays en voie de développement et à leurs demandes, afin de renforcer les institutions et les services publics pour le développement durable, ..., y compris dans le cadre de la Journée des Nations Unies pour le service public, le Prix du service public des Nations Unies et le réseau d'administration publique des Nations Unies... ". En 2016, le Conseil économique et social a de nouveau prié le Secrétaire général de continuer à mettre le Prix du service public des Nations Unies au service de la promotion et soutien de l'innovation et de l'excellence dans le domaine du service public en vue du développement durable (E/RES/2016/26).

LE PRIX

Le Prix est généralement décerné le 23 juin, journée officielle désignée par l'Assemblée générale en tant que Journée des Nations Unies pour le service public afin de "célébrer les valeurs et les vertus du service public pour la communauté" (A/RES/57/277). Dans sa résolution 57/277, l'Assemblée générale encourage les Etats membres à organiser des activités spéciales ce jour-ci en vue de souligner la contribution du service public au processus de développement.

La cérémonie de l'UNPSA fait partie du Forum pour le service public des Nations Unies, qui a lieu dans de différentes régions du monde. Pour plus d'informations sur les Forums précédents, veuillez visiter le site internet de DAPAN à <https://publicadministration.un.org>

Les gagnants sont sélectionnés selon les groupes régionaux² des Nations Unies :

- Afrique
- Asie-Pacifique
- Europe orientale
- Amérique latine et Caraïbes
- Europe occidentale et autres Etats

LES CATÉGORIES

L'UNPSA 2019 sera décerné aux institutions publiques qui se distinguent dans l'une des catégories suivantes:

1. Fournir des services inclusifs et équitables pour ne laisser personne de côté

² Les groupes régionaux de l'UNPSA sont énumérés dans l'annexe I.

2. Garantir des approches intégrées dans les institutions du secteur public
3. Développer des institutions publiques efficaces et responsables
4. Promouvoir la transformation numérique dans les institutions du secteur public
5. Promouvoir des services publics sensibles au genre pour réaliser les ODD

Les critères des catégories sont énumérés dans l'annexe II.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Le concours est ouvert à toutes les institutions du secteur public, au niveau local et national, des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies. Dans le cas de partenariats innovants (y compris la société civile, le secteur privé, milieu universitaire, etc.), le candidat doit être une institution du secteur public;
- Les nominations peuvent être soumises par les candidats ou un tiers. Les candidatures doivent être soumises par le biais d'une organisation;
- L'initiative doit être innovatrice et pertinente à l'une des catégories du Prix du service public des Nations Unies.³;
- L'initiative doit avoir été mise en place pendant au moins deux ans tout en ayant un impact manifeste et bien documenté ;
- Le formulaire doit être dûment rempli ;
- La candidature doit être accompagnée de toutes les pièces justificatives requises;
- L'initiative ne doit pas avoir déjà reçu de Prix de service public;
- Pour éviter les conflits d'intérêts, le système des Nations Unies ne peut pas faire partie de la mise en œuvre de l'initiative.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

- Harmonisation avec le Programme 2030.** L'initiative doit viser l'amélioration de la vie des populations tout en veillant à répondre à leurs besoins et droits. Elle doit rehausser la contribution des services publics à la réalisation des ODD.
- Importance :** L'initiative doit exercer des effets positifs sur un groupe de population et traiter une question cruciale portant sur l'intérêt public dans le contexte d'une région donnée ou d'un pays donné.

³ La catégorie dans laquelle une candidature a été déposée ne peut être changée une fois que cette dernière est soumise, même s'il s'avère plus tard que l'initiative en question ne s'applique pas à la catégorie choisie. Les parties proposant des nominations sont ainsi invitées à prêter une attention particulière aux critères de différentes catégories en soumettant leur candidature.

- **Innovation** : L'initiative doit présenter une idée innovatrice, une approche entièrement nouvelle ou une politique originelle en son genre pour la réalisation des ODD ou pour résoudre un problème d'intérêt public dans le contexte d'une région donnée ou d'un pays donné.
- **Transposition** : L'initiative s'avère adaptable à d'autres contextes (par exemple, villes, pays ou régions). Elle doit pouvoir, idéalement, présenter des preuves qu'elle a inspiré des innovations similaires dans d'autres institutions du secteur public d'un pays, d'une région et/ou à l'échelle mondiale.
- **Durabilité** : L'initiative doit pouvoir endurer et exercer un impact positif sur les générations futures.
- **Impact** : L'initiative doit être retenue à l'issue d'une évaluation formelle démontrant ainsi un certain impact positif sur l'amélioration de la vie des gens.
- **Parties prenantes** : L'initiative doit démontrer sa capacité à engager des acteurs de façon active.

LES PROCÉDURES DE CANDIDATURE

Qui peut nominer ? Les institutions du secteur public (comme les Ministères, les autorités, agences et départements gouvernementaux, les gouvernements locaux), les écoles d'administration publique, les institutions des Nations Unies (uniquement en ce qui concerne les initiatives qu'elles n'ont pas appuyées elles-mêmes), les universités, les organisations non-gouvernementales et le secteur privé.

Qui peut être nommé ? Toute organisation publique des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies au niveau national / provincial / régional ainsi qu'au niveau local / municipal ou au niveau de la ville, peut être désignée comme candidat. Dans le cas des partenariats public-privé, le candidat principal doit être une organisation du secteur public.

Comment proposer une nomination ? Les demandes de candidature doivent être soumises uniquement en remplissant le formulaire de candidature disponible sur le site de DAPAN/DAES. Avant d'accéder au formulaire de candidature en ligne, vous devez répondre aux questions de sélection pour assurer que les critères d'éligibilité soient respectés. Si vous rencontrez des difficultés pour accéder au formulaire de candidature en ligne, veuillez contacter les Nations Unies en envoyant un email à UNPSA@un.org ou par téléphone au +1 (917) 367 3004.

La date limite pour déposer les candidatures est le **30 novembre 2018**.

Le formulaire de candidature en ligne doit être complété entièrement, tous les champs requis devant être dûment remplis. Si les champs se rapportant à la description de l'initiative "sommaire", "période", "historique" sont laissés vides ou la réponse fournie ne correspond pas directement à la question, l'initiative ne sera pas évaluée. Les champs ne doivent pas dépasser les limites de caractères indiquées par la question correspondante conformément au formulaire

de candidature. Les caractères au-delà de la limite ne seront pas pris en compte par les évaluateurs.

Les demandes de candidature en ligne peuvent être effectuées seulement dans une des six langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français ou russe). Toutefois et dans la mesure du possible, il serait préférable que les nominations soient soumises dans l'une des langues de travail des Nations Unies, qui sont l'anglais et le français. Les candidatures soumises dans une langue outre que l'une des six langues officielles de l'ONU ne seront pas acceptées.

Quels sont les documents à fournir ?

(1) Un maximum de trois pièces justificatives dont un rapport d'évaluation lié à l'initiative doit être soumis. Un rapport d'évaluation/audit interne ou externe de l'initiative est requis. L'institution peut soumettre d'autres pièces justificatives (plans de mise en œuvre, résultats d'enquêtes conduites auprès des clients / citoyens, livres, liens vers des vidéos, articles de journaux, etc.) pour démontrer et mettre en évidence l'impact et les résultats de l'initiative. Les initiatives sans pièces justificatives ne seront pas examinées.

(2) Deux lettres de référence : Outre les documents susmentionnés, deux lettres de référence sont requises dont une rédigée par une tierce personne (autre que l'institution déposant la candidature ou le nominateur lui-même). La lettre doit indiquer les résultats obtenus suite à la mise en œuvre de l'initiative soumise à l'examen et doit aussi préciser les raisons pour lesquelles l'initiative et/ou l'institution mériterait un prix.

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

Le processus d'évaluation consiste en plusieurs cycles d'évaluation. Au premier tour, l'équipe d'évaluation de l'UNPSA au DAES procède à une présélection des candidatures en ligne conformément aux critères de sélection (voir annexe II). Chaque initiative est évaluée en tenant compte du contexte du pays donné ou de la région donnée. Au deuxième tour, un groupe de travail au sein Comité d'experts d'administration publique (CEPA)⁴ des Nations Unies examine les candidatures présélectionnées et recommande au Secrétaire général des Nations Unies une liste restreinte des initiatives qui sont les plus innovantes et efficaces. Les initiatives ainsi présélectionnées se prêtent ensuite à un processus de validation pour assurer que les documents de candidature concordent avec les conclusions corroborées. La sélection finale des lauréats parmi les initiatives validées de la liste restreinte est faite par le Secrétaire général des Nations Unies.

Le procédé d'évaluation est strictement basé sur les activités et l'impact de l'initiative concernée et non pas d'autres initiatives de l'institution candidate. Si la validation préliminaire d'un cas spécifique révèle une faute grave, l'initiative est disqualifiée.

⁴ CEPA est un organe consultatif subsidiaire du Conseil économique et social des Nations Unies, composé de 24 experts à titre personnel qui se réunissent annuellement au siège des Nations Unies à New York. Le Comité est chargé de soutenir les travaux du Conseil concernant la promotion et le développement de l'administration publique et de la gouvernance dans les États membres, notamment par rapport au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable (ODD).

QUI REÇOIT LE PRIX ?

Le Prix ne peut être décerné qu'aux institutions du secteur public ayant la responsabilité des initiatives mises en candidature. Les organismes impliqués dans la mise en œuvre des initiatives en tant que consultants ne sont pas éligibles au Prix.

Le prix est décerné à l'initiative et à l'institution responsable de la mise en œuvre de cette initiative, et non à l'individu qui a débuté ou a exécuté l'initiative, ni au pays en tant que tel. Le Prix n'est pas à titre personnel.

Dans le cas des partenariats public-privé, le Prix est décerné à l'institution du secteur public.

De multiples initiatives peuvent être soumises de la part d'un pays.

LA DISQUALIFICATION DES CANDIDATURES

Les institutions seront disqualifiées du processus d'évaluation pour les raisons suivantes:

1. Non-respect des règles de soumission de candidature ;
2. Conflit d'intérêt et non-respect du processus ;
3. Présentation d'informations et de pièce justificatives fausses et/ou trompeuses ;
4. Incapacité de fournir une documentation suffisante pour l'évaluation de l'initiative ;
5. Comportement non conforme aux règles déontologiques, y compris pression abusive sur tout individu impliqué dans le processus d'évaluation et de sélection.

LA RÉVOCATION DU PRIX

Un prix peut être révoqué à tout moment, s'il est établi qu'une institution n'a pas respecté les règles de l'UNPSA.

Annexe I: Les groupes régionaux du Prix du service public des Nations Unies

Afrique

Afrique du Sud	Guinée	République démocratique du Congo
Algérie	Guinée-Bissau	République Unie de Tanzanie
Angola	Guinée équatoriale	Rwanda
Bénin	Kenya	Sao Tomé-et-Príncipe
Botswana	Lesotho	Sénégal
Burkina Faso	Libéria	Seychelles
Burundi	Libye	Sierra Leone
Cabo Verde	Madagascar	Somalie
Cameroun	Malawi	Soudan
Comores	Mali	Soudan du Sud
Congo	Maroc	Swaziland
Côte d'Ivoire	Maurice	Tchad
Djibouti	Mauritanie	Togo
Égypte	Mozambique	Tunisie
Érythrée	Namibie	Zambie
Éthiopie	Niger	Zimbabwe
Gabon	Nigéria	
Gambie	Ouganda	
Ghana	République centrafricaine	

Asie et Pacifique

Afghanistan	Kazakhstan	République arabe syrienne
Arabie saoudite	Kirghizistan	République de Corée
Bahreïn	Koweït	République démocratique populaire de Corée
Bangladesh	Liban	République démocratique populaire lao
Bhoutan	Malaisie	Samoa
Brunéi Darussalam	Maldives	Singapour
Cambodge	Micronésie (États fédérés de)	Sri Lanka
Chine	Mongolie	Tadjikistan
Chypre	Myanmar	Thaïlande
Émirats arabes unis	Nauru	Timor-Leste
Fidji	Népal	Tonga
Îles Marshall	Oman	Turkménistan
Îles Salomon	Ouzbékistan	
Inde	Pakistan	
Indonésie		

Iran (République islamique d') Iraq Japon Jordanie	Palaos Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Qatar	Turquie Tuvalu Vanuatu Viet Nam Yémen
---	---	---

Europe orientale

Albanie Arménie Azerbaïdjan Biélorus Bosnie-Herzégovine Bulgarie Croatie Estonie	Fédération de Russie Géorgie Hongrie Lettonie Lituanie Monténégro Pologne République de Moldova	Republique de Macédonie du Nord République tchèque Roumanie Serbie Slovaquie Slovénie Ukraine
---	--	---

Amérique latine et Caraïbes

Antigua-et-Barbuda Argentine Bahamas Barbade Belize Bolivie (État plurinational de) Brésil Chili Colombie Costa Rica Cuba	Dominique El Salvador Équateur Grenade Guatemala Guyana Haïti Honduras Jamaïque Mexique Nicaragua	Panama Paraguay Pérou République dominicaine Sainte-Lucie Saint-Kitts-et-Nevis Saint-Vincent-et-les Grenadines Suriname Trinité-et-Tobago Uruguay Venezuela (République bolivarienne du)
---	---	--

Europe occidentale et autres états

Allemagne Andorre Australie Autriche Belgique Canada Danemark Espagne États-Unis d'Amérique Finlande	France Grèce Irlande Islande Israël Italie Liechtenstein Luxembourg Malte Monaco	Norvège Nouvelle-Zélande Pays-Bas Portugal Royaume-Uni Saint-Marin Suède Suisse Turquie*
---	---	--

* La Turquie, participe pleinement au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (« WEOG, sigle en anglais ») ainsi qu'au Groupe Asie-Pacifique, mais à des fins électorales, n'est considéré que comme membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (WEOG).

Annexe II. Les catégories et leurs critères d'évaluation

l'initiative satisfait certains ou tous les critères de la catégorie. Pour plus d'informations sur les critères de chaque catégorie, veuillez voir ci-dessous.

Catégorie 1: Fournir des services inclusifs et équitables pour ne laisser personne de côté

Introduit une idée, politique, pratique ou une structure innovante
Introduit une idée, une politique, une pratique ou une structure entièrement nouvelle, innovante et unique dans le contexte d'un pays donné ou d'une région donnée, pour atteindre les pauvres, les vulnérables et les défavorisés afin qu'ils progressent vers les ODD
Améliore le rendement et augmente l'efficacité
Rationalise les processus, réduit les formalités administratives et améliore la coordination et les autres mesures pour accroître l'efficacité et l'efficience. La croissance d'efficacité et d'efficience accrue doivent être soutenues par un mécanisme d'évaluation fournissant des indicateurs quantifiables
Fournit l'accès et l'équité à des services de qualité
Augmente l'accessibilité à des services publics de qualité et abordables pour tous, en particulier pour les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, en s'attaquant aux obstacles et défis (géographie, revenus ou d'autres facteurs sociaux ou économiques, problèmes de sécurité, responsabilités familiales, discrimination liée au sexe, au genre, à l'âge, à la race, à l'ethnicité et à d'autres facteurs dépendant du contexte du pays ou du contexte régional) qui entravent leur accès aux services publics
Développe et soutient le partenariat dans la prestation de services
Développe des partenariats entre la fonction publique et les différentes parties prenantes dans les institutions du secteur public, la société civile, les universités dans la conception et la mise en œuvre des services publics
Assure la transparence dans la prestation des services publics
Introduit des mécanismes grâce auxquels les personnes, y compris les pauvres, les personnes vulnérables et défavorisées, peuvent tenir le gouvernement responsable de la prestation des services publics. Introduit et emploie des mécanismes innovants pour fournir des informations sur la pertinence, la qualité et le coût des services publics ; signaler toute irrégularité; initier des enquêtes; déposer des plaintes ou, le cas échéant, demander une indemnisation
Assure la responsabilité dans la prestation des services publics
Introduit des mécanismes grâce auxquels les personnes, y compris les pauvres, les personnes vulnérables et défavorisées, peuvent tenir le gouvernement responsable de la prestation des services publics. Introduit et emploie des mécanismes innovants pour fournir des informations

sur la pertinence, la qualité et le coût des services publics ; signaler toute irrégularité; initier des enquêtes; déposer des plaintes ou, le cas échéant, demander une indemnisation

Introduit et exploite des mécanismes novateurs qui garantissent que les fonctionnaires sont informés des besoins spéciaux des plus pauvres et des plus vulnérables ; formés et équipés pour répondre aux besoins ; et ensuite tenus responsables lorsque ces besoins ne sont pas satisfaits ou lorsque les droits des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables ne sont pas protégés

Catégorie 2 : Garantir des approches intégrées dans les institutions du secteur public

Introduit et exploite des cadres institutionnels qui intègrent et harmonisent les politiques, stratégies et programmes pour la mise en œuvre de l'agenda 2030

Utilise des mécanismes innovants pour développer et / ou mettre en œuvre des cadres institutionnels qui facilitent et soutiennent la collaboration, les synergies, l'intégration et l'harmonie des politiques gouvernementales à l'appui de stratégies de développement nationales et locales. Développe l'infrastructure, les personnes et les processus qui mènent à la participation, à la collaboration et à la maximisation des synergies entre les différents secteurs et institutions gouvernementaux. Aligne la vision holistique du développement durable du gouvernement avec les stratégies, objectifs, rôles et responsabilités entre plusieurs institutions d'une manière cohérente. Introduit et exploite des mécanismes qui soutiennent et facilitent l'intégration horizontale et verticale entre différents niveaux et différents départements sectoriels du gouvernement dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des services publics

Favorise le leadership, les capacités des ressources humaines et une culture organisationnelle de collaboration

Fait preuve d'une vision claire, d'une volonté politique et d'une compréhension des outils disponibles pour améliorer les fonctions du gouvernement et les capacités des ressources humaines à travailler au-delà des frontières organisationnelles. Conçoit et met efficacement en œuvre des stratégies pour changer les mentalités des fonctionnaires, donner la priorité à l'intégration et décourager le travail en silo. Fournit un cadre institutionnel et des mécanismes garantissant un équilibre entre la collaboration intersectorielle et la responsabilité sectorielle. Favorise une culture organisationnelle qui encourage la collaboration pour atteindre des objectifs communs

Soutient et facilite l'inclusion sociale et la collaboration entre les organismes gouvernementaux et les citoyens

Favorise l'inclusion sociale en atteignant les populations vulnérables et marginalisées, notamment (i) les pauvres ; (ii) les femmes ; (iii) les personnes handicapées ; (iv) les analphabètes ; (v) la jeunesse ; (vi) les personnes âgées ; (vii) les migrants ; et (viii) les peuples autochtones. Augmente la communication et l'interaction entre les organismes gouvernementaux et les citoyens dans le but d'améliorer le flux d'informations, la réactivité, la transparence et la responsabilité. Inclut des canaux pour la participation active des citoyens au suivi et à l'évaluation

Améliore les performances organisationnelles, l'interopérabilité et les normes ouvertes

Améliore les performances organisationnelles en intégrant des services publics essentiels dans

différents organismes en utilisant des normes ouvertes, en ouvrant les données et en encourageant l'utilisation de systèmes partagés. Minimise la duplication des efforts et des contre-mesures de programmes contradictoires. Réduit les coûts grâce au partage des connaissances, au déploiement efficace des ressources grâce à l'intégration des opérations, à l'utilisation de canaux et d'outils innovants. Permet à différents systèmes d'échanger des informations, de les combiner avec d'autres ressources d'information et de les traiter ensuite de manière significative, à la fois horizontalement et verticalement, dans le respect de l'intégrité des données et de la confidentialité des données

Catégorie 3 : Développer des institutions publiques efficaces et responsables

Introduit une idée, une politique, une pratique ou une structure innovante
Introduit une idée, une politique, une pratique ou une structure entièrement nouvelle, innovante et unique dans le contexte d'un pays donné ou d'une région donnée, garantissant et améliorant la réactivité et la responsabilité des institutions publiques vis-à-vis la population
Favorise la participation et l'inclusion
Utilise de nouveaux mécanismes, outils et approches pour impliquer les personnes et les organisations de la société civile dans la prise de décisions sur les politiques et les programmes. Assiste les individus à canaliser leurs revendications et leurs points de vue et à exprimer leurs besoins aux institutions et aux fonctionnaires concernés. Utilise de multiples approches, méthodes et d'instruments synchronisés avec les besoins et les capacités de divers groupes de personnes pour assurer la réactivité et la responsabilité
Augmente la transparence et l'accès des personnes à l'information
Met en œuvre de nouveaux mécanismes ou de nouvelles approches pour assurer l'accès à l'information sur le secteur public ; fournit des informations de manière simple et accessible. Met en place des mécanismes et des approches pour le suivi et l'évaluation des résultats, de façon régulière, impliquant les personnes en tant que bénéficiaires
Améliore la responsabilité
Favorise la responsabilité pour les résultats. Habilite les gens avec des outils et un accès afin de demander responsabilité, partager leurs besoins ; observer, surveiller et analyser le processus décisionnel, les politiques et la prestation de services du gouvernement; fournir des commentaires sur les services gouvernementaux; signaler tout acte répréhensible; initier des enquêtes; déposer des plaintes ou réclamer des indemnités si nécessaire, y compris par le biais d'organisations qui les représentent
Favorise le leadership, les capacités des ressources humaines et une culture organisationnelle collaborative
Démontre une vision claire, une volonté politique et une compréhension des outils des Technologies de l'information et de la communication (TIC) pour améliorer les fonctions gouvernementales et les capacités des ressources humaines à dépasser les frontières organisationnelles par l'intermédiaire de l'apprentissage continue, la formation et d'autres activités de renforcement des capacités. Favorise une culture organisationnelle qui encourage la collaboration pour atteindre des objectifs et des résultats partagés afin d'accroître la valeur publique. Comprend les stratégies de renforcement des capacités qui changent les mentalités des fonctionnaires pour valoriser l'équité, l'inclusion et la collaboration

Catégorie 4 : Promouvoir la transformation numérique dans les institutions du secteur public

Introduit une idée, une politique, une pratique, une structure ou un outil novateur
Introduit une idée, une politique, une pratique, une structure ou un outil entièrement nouveau, innovant et unique dans le contexte d'un pays ou d'une région donnés qui favorise la transformation numérique
Utilise des technologies de pointe pour transformer l'administration publique
Implique la transformation dans un cadre large plutôt que des améliorations graduelles. Applique la culture, les pratiques, les modèles commerciaux et les technologies de l'ère Internet aux attentes élevées de la population. Applique des méthodes, outils et techniques innovants, dans le contexte d'un pays donné ou d'une région donnée, pour transformer les organisations du secteur public en appliquant des systèmes efficaces de gestion des connaissances et / ou des applications stratégiques de TIC dans la prestation des services et en gouvernement numérique, ce dernier en mettant l'accent sur de nouvelles technologies telles que la robotique, l'intelligence artificielle, le <i>deep-machine learning</i> , le <i>blockchain</i> , le big data, le <i>cloud computing</i> et le <i>Internet of Things (IoT)</i>
Favorise la coopération et la compréhension numériques intersectorielles
Favorise la coopération venant avec l'ampleur et la rapidité des changements induits par les technologies numériques, qui idéalement vont au-delà des frontières internationales. Favorise la coopération numérique entre les organisations, les institutions, les secteurs et / ou au-delà des frontières, ce qui est essentiel pour réaliser le plein potentiel économique et social de l'économie numérique et atténuer les risques que pourrait poser la technologie numérique
Assure l'égalité d'accès aux services publics et l'engagement des citoyens
Permet à toutes les personnes, en particulier aux plus pauvres et aux plus vulnérables, d'avoir un accès égal aux technologies numériques et aux services en ligne, de les aider à améliorer leurs vies et celles de leurs familles et de se faire entendre dans les conversations avec les institutions publiques et à propos de ce que le futur leur réserve
Améliore les compétences et la productivité de la main-d'œuvre du secteur public
Renforcer les compétences de la main-d'œuvre du secteur public pour répondre et utiliser les outils de transformation numérique au niveau des tâches, des processus, des fonctions et des organisations en fournissant des ressources techniques et organisationnelles favorisant l'apprentissage continu à travers, par exemple, l'établissement de communautés de pratique (connectant les personnes avec le savoir-faire à travers le gouvernement et en tirant parti de l'expertise des personnes à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation), ainsi que des activités de formation et de développement des capacités dans le domaine de la transformation numérique. Favorise la productivité en utilisant des outils numériques et la compréhension et la confiance dans ces outils
Améliore l'efficacité, l'efficience, l'ouverture et la responsabilité

Fournit des produits et services plus simples, moins chers, réactifs, ouverts, tout en améliorant l'efficacité opérationnelle. Utilise les technologies numériques pour accroître la fluidité du réseau, la prestation de services et le flux de communication entre les employés, les citoyens et les entreprises, dans le but d'améliorer l'efficacité, la transparence, la responsabilité et la fiabilité du gouvernement numérique

Catégorie 5: Promouvoir des services publics sensibles à l'égalité des sexes pour atteindre les ODD

Introduit une idée/politique/pratique/ou structure innovatrice
Introduit une approche unique pour promouvoir la participation des citoyens, en particulier des femmes et des filles, à l'élaboration des politiques ; ceci peut se faire par la mise en œuvre d'une nouvelle technique de gestion des connaissances, d'une politique unique ou d'un modèle de mise en œuvre dans le contexte d'un pays ou d'une région donnée
Fournit accès à des services abordables et de haute qualité pour les femmes
Fournir un accès accru à des services publics durables, de haute qualité et abordables pour les femmes ; cela comprend des innovations dans les mécanismes de prestation de services répondant aux besoins spécifiques des femmes, y compris les plus pauvres et les plus vulnérables, notamment la discrimination spécifique des femmes, leur charge de soins, les problèmes de mobilité - d'accès - ou les risques de sécurité pour les femmes.
Favorise la transparence et la responsabilité dans la prestation de services aux femmes
Fournit des mécanismes qui aident les femmes à obtenir facilement des informations et un retour sur les actions du gouvernement ainsi que sur leurs propres droits à initier des enquêtes, à transmettre des besoins ou des préoccupations, ou à demander voir à être indemnisées si nécessaire. Veiller à ce que les fonctionnaires soient sanctionnés lorsque les droits et les besoins des femmes et des filles sont ignorés ou lorsque leurs droits en matière de prestation de services ne sont pas protégés
Favorise la participation des femmes à la prise de décision et à la prestation de services publics aux femmes
Crée des mécanismes pour accroître la contribution des femmes à la prise de décisions et aux processus gouvernementaux, y compris les processus de planification et de budgétisation participative et des mécanismes permettant aux gens de donner leurs avis sur les questions liées aux services publics
Favorise la réactivité aux besoins des femmes et des filles
Améliore la réactivité du gouvernement aux demandes et aux besoins des femmes et des filles, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables. Implémente de nouveaux processus et mécanismes institutionnels pour canaliser les demandes et les opinions des hommes et des femmes, permettre aux gouvernements - décideurs et fonctionnaires - de mieux interagir avec le public, afin de permettre aux gens, par exemple, de mieux exprimer leurs besoins, participer

dans l'élaboration des politiques et l'influencer ; commenter la mise en œuvre de la politique ; fournir des commentaires sur les services gouvernementaux (services en ligne et hors ligne) ; et déposer des plaintes

Favorise la parité entre les sexes dans la fonction publique

Introduit des incitations et des changements dans les politiques d'emploi, y compris le recrutement, la promotion, la formation, la rémunération et les politiques de gestion de carrière, pour augmenter le nombre de femmes dans le secteur public à tous les niveaux, y inclus celles qui occupent les premiers rangs et actives au niveau de la prise des décisions.

Transforme l'administration

Implique la transformation du fonctionnement d'une institution publique, plutôt que des améliorations progressives, pour promouvoir les droits des femmes et des filles et répondre à leurs besoins. Pour ce faire, les moyens novateurs peuvent inclure la prestation des services publics, y compris par l'intermédiaire du gouvernement électronique ; un changement dans la culture organisationnelle, les réformes administratives ou la refonte des procédures gouvernementales pour une prestation de services responsable et sensible à l'égalité entre les sexes.

Annexe III. Objectifs de développement durable

